

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que le conseil de la Ville de Mont-Joli statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 18 février 2019 à 20h à l'Hôtel de Ville, sur une (1) demande de dérogation mineure.

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

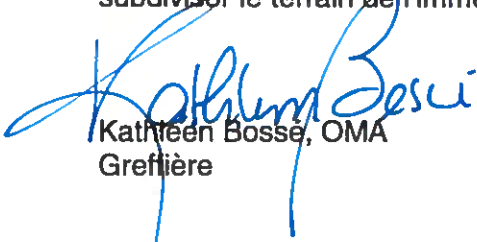
1. Monsieur Denis Ouellet, 1139 à 1143 boul. Jacques-Cartier

Monsieur Denis Ouellet a déposé une demande de dérogation mineure afin de subdiviser le terrain de l'immeuble du 1139 au 1143, boulevard Jacques-Cartier en trois parties.

- 1139, boulevard Jacques-Cartier
Frontage : 24,15 m
Superficie : 661,10 m²
- 1141, boulevard Jacques-Cartier
Frontage : 12,83 m
Superficie : 352,3 m²
- 1143, boulevard Jacques-Cartier
Frontage : 23,98m
Superficie : 658,8 m²

Le règlement de lotissement 2009-1211 prescrit une largeur minimale de 40 mètres et une superficie minimale de 900 m².

Que l'effet de cette dérogation, si elle était accordée par le conseil, permettrait de subdiviser le terrain de l'immeuble en trois parties.



Kathleen Bossé, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h et 12 h et de 13h30 à 16h30 heures du lundi au vendredi, le vingt-quatrième (24^e) jour du mois de janvier 2019 et en le publiant dans le sur le site internet de la Ville de Mont-Joli.



Kathleen Bossé, OMA
Greffière